

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>13768</b>	De <b>M. Jean-Christophe Lagarde</b> ( Union des démocrates et indépendants - Seine-Saint-Denis )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> > enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> > programmes	<b>Analyse</b> > histoire. géographie.
Question publiée au JO le : <b>18/12/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>05/02/2013</b> page : <b>1347</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la décision prise suite aux États généraux organisés par l'APHG le 28 janvier dernier, de réintroduire dès la rentrée 2014 l'histoire et la géographie obligatoire en terminale scientifique. Cette matière est d'autant plus capitale pour la formation des futurs citoyens que l'histoire du XXe siècle, enseignée en terminale, offre des clefs de compréhension fondamentale pour comprendre notre époque, forgée intellectuellement par l'expérience des guerres, des génocides et des totalitarismes mais aussi des émancipations et des coopérations entre peuples qui marquèrent le siècle dernier. La géographie de la France et de l'Europe est tout aussi capitale alors que les appartenances régionales, nationales et continentales se redéfinissent à l'aune de la mondialisation. Nombre de professeurs d'histoire et de géographie regrettent cependant que seules deux heures soient consacrées par semaine à l'étude de ses disciplines, à la fois en première et en terminale S. Cette réforme doit naturellement se faire à moyen constant étant donné le nécessaire effort de redressement de nos finances publiques. L'histoire-géographie était enseignée 4 heures par semaine en première S et 2 heures en terminale S, dans le cadre d'une option suivie par environ 40 % des élèves dans le second cas, ce qui amenait à l'équivalent de 5 heures effective en première et terminale et pourrait permettre aujourd'hui de consacrer deux heures et demie à ces matières pour l'ensemble première-terminale. Il lui demande donc quelles sont les conditions de possibilité d'un quota horaire de 2h30 consacré à l'histoire-géographie et première S et en terminale S pour la rentrée 2014.

### Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au



Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.